

Université de Mons

Service Inscriptions

22 Place du Parc - B-7000 MONS (Belgique)

tél. 065/37.30.13

Service.inscriptions@umons.ac.be



Docteur,

Les Universités doivent prévoir un examen médical pour tout étudiant fréquentant les cours.

Ce certificat vise à confirmer que les étudiants ne sont pas porteurs d'une pathologie qui risque de présenter un danger pour l'étudiant ou pour les autres et que l'étudiant est apte à suivre les cours et à présenter les examens.

En vous remerciant par avance, nous vous prions de croire à nos sentiments distingués.

Le Service Inscriptions de l'Université de Mons

Certificat médical d'aptitude à suivre les cours (À remplir par le Médecin)

ANNEE ACADEMIQUE 20..... – 20

N° matricule (si déjà connu) :

Faculté (si connue) :

NOM : Prénom :

Lieu et date de naissance :

Je soussigné,, Docteur en médecine, affirme que l'étudiant dont fait l'objet ce certificat, a subi l'examen médical. Il ne présente pas de pathologies qui risquent de présenter un danger pour lui ou les autres et est apte à fréquenter les cours et à présenter les examens.

Signature et cachet du médecin:

Lieu et date :

A déposer ou renvoyer au Service Inscriptions par l'étudiant